

Depuis 2014, les constats faits alors par Frédéric ANQUETIL restent toujours d'actualité. Ce n'est que très récemment que le réemploi des matériaux de construction sort de l'ombre, en particulier grâce à la réglementation française qui commence à se mettre en place. Ce n'est que le début d'un très long chemin...

Interview par ENCORE HEUREUX Architectes - Juillet 2014
**Dans le cadre de l'Exposition MATIERE GRISE
PAVILLON DE L'ARSENAL - PARIS**

Entretien avec Frédéric ANQUETIL

Président de l'Association des Bâisseurs d'Emmaüs

Quels sont les freins au réemploi dans la construction ?

Pour que l'événement de réemploi se produise, il faut des matériaux adéquats disponibles, une conception adaptée de leur mise en œuvre, un prescripteur qui en a l'idée, un ouvrage qui le permet, un maître d'ouvrage qui en a la volonté, une compagnie d'assurances,... Ca fait beaucoup ! Sans la combinaison idéale de tous ces paramètres, il ne peut pas y avoir cette cristallisation dans le temps de l'action autour de la mise en œuvre de matériaux de réemploi. Contrairement au neuf, avec le réemploi, on ne peut pas choisir à sa guise toutes les caractéristiques d'un matériau ; au contraire, on en subit la majeure partie. Voilà donc le premier frein.

Le second est propre à l'univers de la construction. En effet, chaque matériau doit faire la preuve des performances qu'il possède, le bâtiment est aujourd'hui un des milieux le plus réglementé et normé. Des matériaux âgés d'une quinzaine d'années sont devenus non-conformes pour des bâtiments d'aujourd'hui. L'obsolescence découle soit de la réglementation, soit de la normalisation, soit des incitations fiscales, etc (elle n'est pas tant « programmée » que cela). Par exemple, le marquage CE des bois de structure est devenu obligatoire depuis plusieurs années ; en conséquence de quoi tout bureau de contrôle devrait refuser l'usage en structure des bois de récupération qui n'ont pas été requalifiés en marquage CE.

Le Règlement des Produits de Construction de l'Union Européenne (RPC n° 305/2011) impose d'étudier l'aptitude au réemploi et au recyclage de tout nouveau matériau avant sa mise sur le marché (Exigence fondamentale n°7 de l'Annexe I). Ce principe énoncé est difficilement applicable dans le cas du réemploi, car les méthodes d'évaluation de l'utilisation durable des ressources naturelles ne font pas - pour l'instant - de distinction entre le réemploi et le recyclage. Et le problème est qu'il n'existe pas de professionnels des matériaux de réemploi dans la construction (en dehors des matériaux « patrimoniaux »). Le recyclage va donc être largement favorisé car les filières sont déjà bien structurées autour de grandes entreprises et de grosses fédérations.

Enfin le réemploi nécessite d'intervenir très en amont, trop de matériaux sont trop dégradés lorsqu'ils arrivent au pied des bâtiments. De nouveaux métiers sont à inventer.

Les pratiques du réemploi ne peuvent-elles pas être formalisées dans des règles ?

En premier lieu, la requalification des caractéristiques techniques des matériaux de construction ayant vécus (et encore en bon état de service) est nécessaire pour garantir un niveau de performances aux maîtres d'ouvrage, c'est normal. Mais il faut que les méthodes de requalification soient très peu coûteuses, adaptées, matériau par matériau.

Les règles qui manquent aujourd'hui doivent être souples car les matériaux de réemploi n'ont pas pour vocation première d'entrer en compétition avec les matériaux neufs, au contraire ils seront là pour hybrider intelligemment certains ouvrages. Ce n'est pas le même métier de mettre en œuvre correctement un matériau neuf ou un matériau de réemploi. Par exemple, l'industriel qui a créé des moquettes pour le sol n'aurait jamais imaginé qu'un architecte les utiliserait pour faire des murs par empilage de couches.

Le réemploi serait-il incompatible avec le modèle industriel ?

La culture du réemploi n'est pas celle de la production industrielle de masse pour au moins 3 raisons. La première est le volume de matériaux de construction aptes au réemploi qui représentera qu'un faible volume des matériaux de construction (5 % selon les matériaux en fin de premier usage ?). La seconde raison est le fait que la quantité de matériaux différents est énorme (imaginez plusieurs dizaines d'années de générations de matériaux ou de composants). La troisième raison découle des précédentes, l'acte de construire avec du réemploi sera – très intensément - du cas par cas, très spécifique.

Contrairement au réemploi, le business-modèle du recyclage est lui bien adapté au processus industriel de massification, centralisateur et non local (on exporte beaucoup de nos matières premières à recycler).

Pourquoi étudiez-vous la filière des isolants pour le réemploi ?

Il y a un nouveau gisement qui vient d'être généré par l'évolution récente de la réglementation thermique RT 2012 et que booste l'accroissement rapide du coût de l'énergie. De nombreux bâtiments de grande taille sont rénovés pour satisfaire à la RT 2012 (ou plus) et réduire leur facture énergétique. Les entreprises d'étanchéité font face à beaucoup de déchets de laine de roche, laine de verre, et de plaques de mousses de polyuréthane dont une partie est encore en très bon état après plus d'une dizaine d'années (si elle est proprement déposée). Il est donc tout simplement logique de chercher à rapprocher ce gisement avec des débouchés puisqu'en région parisienne les uns sont très proches des autres. Détruire ou enfouir ces matériaux en bon état est un non-sens.

Certes 1 m² d'isolant thermique ne coûte pas cher, mais cela peut permettre de gagner plusieurs centaines d'euros sur un chantier, auxquels s'ajouteront d'autres matériaux récupérés, associés à des matériaux neufs. Nos clients n'ont pas toujours de quoi payer tous les matériaux nécessaires...

Ne vaudrait-il pas mieux promouvoir des isolants bio-sourcés, plutôt que de réemployer des matériaux d'un autre temps ?

Malheureusement la concurrence des usages des ressources de matières bio-sourcées est très largement entamée, notamment sur la gestion des terres agricoles et des forêts, avec une concurrence entre l'alimentation, l'énergie, la construction, les emballages, etc. On ne peut pas tout miser sur les matériaux bio-sourcés parce qu'il n'y en aura jamais assez au niveau national pour tout faire. Les matériaux renouvelables sont aucunement disponibles en quantité infinie !

La Région Ile de France ne produira jamais assez de matériaux bio-sourcés pour répondre à ses propres besoins. Le vrai « local » « bio-sourcé » est très limité dans les grandes agglomérations... En revanche, la Région dispose d'un énorme gisement de matériaux et de composants de construction en fin de premier usage, duquel on peut extraire de quoi réaliser de nouveaux ouvrages. Les villes vont devenir des mines.

Dans les temps qui viennent de manques de ressources de matières premières, d'accroissement du coût de l'énergie, du manque de pouvoir d'achat pour construire ou rénover, tous les matériaux et composants de construction qui peuvent être récupérés et réemployés seront les bienvenus. Evidemment, on ne pourra pas non plus tout faire avec des matériaux d'un « autre temps » comme vous dites.

L'analyse de cycle de vie valorise-t-elle le réemploi ?

Dans le domaine des matériaux de construction, à notre connaissance il y a - à ce jour - très peu (ou pas ?) de données d'ACV sur le réemploi dans la construction. La prolongation de la durée d'usage impacte pourtant toujours très positivement les indicateurs de l'ACV.

Dans l'immédiat, on ne peut rien dire puisque la réglementation française impose que toute allégation environnementale sur un matériau de construction doit reposer sur un ACV et une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) (décret du 23 Décembre 2013). On ne peut donc rien déclarer car d'une part le réemploi n'est pas pris en compte comme il est dit précédemment, et d'autre on ne peut pas retrouver les données d'entrée et financer le coût des ACV pour de faible volume unitaire qu'il faudrait tant multiplier.

Traduire les impacts positifs sur l'environnement du réemploi va probablement obliger à mettre en place de nouveaux indicateurs qui devront tenir compte de l'effet de proximité. Par exemple, ils devront mieux traduire les problématiques d'épuisement des ressources dans un territoire donné ou prendre réellement en compte la saturation des centres d'enfouissement d'une région... Le réemploi devrait être une nouvelle étape dans l'ACV, juste avant la fin de vie (donc avant le recyclage matière). Reste qu'il ne faudra pas diluer les impacts positifs sur l'environnement d'un ouvrage réalisé grâce au réemploi dans une ACV de filière, car les acteurs du réemploi seront alors trop faiblement récompensés de leurs efforts.

Comment se positionne donc le réemploi face à ces enjeux ?

Il y a trois enjeux, l'un économique (depuis toujours on réemploie par économie), le suivant environnemental (depuis la découverte récente (?) des limites des ressources naturelles), et le dernier est un enjeu architectural (de nouveaux signes architecturaux émergent).

En fait, les enjeux du réemploi des matériaux de construction sont méconnus car il n'y a pas de groupement professionnel puissant qui s'y intéresse vraiment. Seuls les précaires de tous pays, depuis toujours, le pratiquent tant bien que mal, et parfois à grande échelle, par obligation faute de mieux... Il y a là effectivement un enjeu économique potentiellement très important, que ne négligent pas ceux qui n'ont pas ou peu de pouvoir d'achat (le « reste à vivre » des cohortes de précaires est de quelques euros par jour !). Accéder à des matériaux très peu coûteux, permet de réaliser des petits chantiers d'amélioration à peu de frais. Cela peut permettre aussi de réussir à boucler les budgets de travaux qui ne passent pas pour quelques milliers d'euros qui manquent, et ceux-là sont très nombreux ! Ainsi, le réemploi des matériaux de construction en débloquent des budgets extrêmement contraints améliore le pouvoir d'achat, et contribue indirectement à augmenter les ventes des matériaux neufs connexes !

En matière d'environnement, qu'il s'agisse de la réglementation, d'une fiscalité stimulante, des indicateurs environnementaux, il y a tout à faire. On est à peine au commencement.

Le troisième enjeu est celui de la créativité et de l'innovation technique. Nous avons besoin de tandems architectes-ingénieurs d'un nouveau genre pour développer et inventer de nouvelles solutions constructives, telle que celles que l'on voit apparaître sporadiquement.

Je ne pense pas du tout que le réemploi soit LA solution en tout domaine. En revanche, c'est une solution parmi tant d'autres, et complémentaires de toutes les autres, mais pour l'instant très peu explorée dans le secteur de la construction.